RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00142
Numéro SIREN : 440 449 965
Nom ou dénomination : CLI

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2022 sous le numéro de dépôt A2022/008072

CLI
Société par actions simplifiée au capital de 74 000 euros
Siège social : 6, rue de Lorraine - 38130 ECHIROLLES
440 449 965 R.C.S. GRENOBLE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE EN DATE DU 16 MAI 2022

[...]

Quatrième décision
(Démission de la société MAZARS GOURGUE, Commissaire aux comptes titulaire)

L'Actionnaire unique, connaissance prise du courrier en date du 27 avril 2022 adressé à la Société par la société MAZARS GOURGUE, Société par actions simplifiée, immatriculée sous le numéro 334 213 790, prend acte de sa démission en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la Société, à compter de ce jour.

Cinquième décision
(Démission de Monsieur Jean-Christophe GUINET, Commissaire aux comptes suppléant)

L'Actionnaire unique, connaissance prise du courrier en date du 28 avril 2022 adressé à la Société par Monsieur Jean-Christophe GUINET, prend acte de sa démission en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la Société, à compter de ce jour.

Sixième décision
(Nomination de la société MAZARS en qualité de Commissaire aux comptes titulaire)

L'Actionnaire unique décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, en remplacement du Commissaire aux comptes titulaire démissionnaire :

MAZARS
Société Anonyme au capital de 8 320 000 euros
Dont le siège se situe Tour Exaltis – 61 rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie
Immatriculée au R.C.S. de Nanterre sous le numéro 784 824 153

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La société MAZARS a fait savoir par avance qu'elle accepterait les fonctions de Commissaire aux comptes titulaire si elles lui étaient confiées par la Société, et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions et qu'il n'existait aucune incompatibilité ni interdiction à sa nomination.

Septième décision
(Nomination de la société CBA en qualité de Commissaire aux comptes suppléant)

L'Actionnaire unique décide de nommer, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement du Commissaire aux comptes suppléant démissionnaire :

CBA
Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros
Dont le siège se situe Tour Exaltis – 61 rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie
Immatriculée au R.C.S. de Nanterre sous le numéro 382 420 958

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La société CBA a fait savoir par avance qu'elle accepterait les fonctions de Commissaire aux comptes suppléant si elles lui étaient confiées par la Société, et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions et qu'il n'existait aucune incompatibilité ni interdiction à sa nomination.

Huitième décision
(Pouvoirs)

L'Actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir tous actes nécessaires à la bonne exécution des présentes.

[...]

Extrait certifié conforme

Le Président
La société ARTELIA
Représentée par Monsieur Alain DEFORCHE